



Le gouvernement en tant qu'épargnant ou investisseur durable

La crise nous oblige à miser sur ce qui est essentiel. Pour le gouvernement, il s'agit de miser sur une société à caractère social et durable. Il lui revient également de montrer le bon exemple en matière d'épargne et de placement.

Le Réseau Financement Alternatif et Netwerk Vlaanderen ont étudié les investissements publics concernant les fonds ou les réserves par rapport à la prise en compte de critères sociaux, environnementaux ou éthiques (SEE). L'étude « Le gouvernement et l'Investissement Socialement Responsable: un état des lieux. Evaluation de la gestion des fonds publics selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques », financée par le Ministre du climat et de l'énergie, Paul Magnette, contient également une analyse et des recommandations concrètes.

Des autorités fédérales pionnières

Au niveau fédéral, l'étude recense quatre initiatives qui placent leurs réserves en tenant compte de critères sociaux, environnementaux ou éthiques. Ce sont le Fonds d'économie sociale et durable (FESD), la Loterie Nationale, le Fonds de réduction du coût global de l'énergie (FRCE) et la caisse de retraite du Sénat.

La Loterie Nationale ne peut investir dans des entreprises impliquées dans la production d'armes, le travail des enfants et les tests non-obligatoires sur les animaux.

Le FRCE et la caisse de retraite du Sénat se réfèrent à des critères SEE, tout au moins pour une partie de leurs réserves. Ainsi, le FRCE a un compte à terme chez Ethias. La caisse de retraite du Sénat choisit un certain nombre de fonds de placement durables.

Le FESD opte aussi pour des investissements durables, mais n'a pas de critères SEE déterminés. Il choisit des produits durables listés comme tels par la BEAMA¹. Le FRCE et le FESD n'ont pas établi jusqu'à présent de ligne directrice précisant ce qui est réellement durable de ce qui ne l'est pas. Ils ont simplement orienté leurs choix en fonction de l'offre du marché.

Bons exemples en région flamande

Au niveau régional, quatre initiatives qui investissent une partie de leurs réserves ou de leurs liquidités selon des critères SEE ou qui souhaitent épargner ou investir avec des critères SEE ont été identifiées. Il s'agit du Fonds pour l'avenir, du Fonds d'épargne flamand du secteur non-marchand / social à but lucratif, du Fonds flamand d'assurance-soin et la

¹ Association belge des Asset Managers

Société flamande de participation (PMV). Toutes les initiatives concernent donc la Région flamande.

Le Fonds flamand d'assurance-soin doit selon le mandat du gouvernement sécuriser ses fonds de réserve dans des investissements durables. En pratique, le portefeuille de fonds propres investit dans des actions prônées par le Forum Ethibel².

PMV a choisi de placer 10 % de ses réserves dans des investissements durables. Toutefois, à l'heure actuelle, les critères utilisés ne sont pas rendus publics.

Le Fonds d'épargne flamand du secteur non-marchand / social à but lucratif doit par convention « gérer le budget disponible en bon père de famille et de manière éthiquement responsable ». Par conséquent, ce fonds suit des directives internes. En pratique et actuellement, les réserves sont placées à la Banque Triodos.

Quant au Fonds pour l'avenir, sorte de cagnotte pour les périodes économiques difficiles, le gouvernement flamand a voté une résolution pour sa gestion. Selon cette résolution, le Fonds pour l'avenir doit selon ses moyens, maintenir une stratégie durable d'investissement et, plus particulièrement, fixer des « critères spécifiques portant sur la durabilité des activités et l'engagement social des entreprises ». Il n'est pas évident de savoir si cette résolution a été mise en oeuvre. Entretemps, le fait est que les ressources du fonds ont presque entièrement été investies dans des actions de Dexia.

Les communes au travail

Dans les tableaux suivants sont reprises les communes qui choisissent d'épargner ou d'investir une partie de leurs réserves ou liquidités dans des produits financiers durables.

En région flamande				
Bekkevoort	Dilbeek	Izegem	Sint-Katelijne-Waver	Wevelgem
Blankenberge	Geel	Maasmechelen	Sint-Martens-Latem	Wijnegem
Boechout	Genk	Mechelen	Sint-Truiden	Zemst
Brugge	Gent	Nazareth	Ternat	Zwalm
Dendermonde	Halle	Oostkamp	Waregem	
Diepenbeek	Hamme	Oud-Turnhout	Wetteren	

En région bruxelloise			
Auderghem	Evere	Koekelberg	Forest

En région wallonne				
Aiseau-Presles	Dour	Eigenbrakel	Eupen	Gembloux
Nijvel		Rochefort		

Des 589 communes contactées, 23 % ont participé à l'enquête par le biais d'un questionnaire électronique.

Plus d'un quart des communes ayant participé rapportent qu'elles utilisent des critères SEE. En pratique, cela se concrétise principalement par des placements sur des comptes d'épargne ou à terme durables. En effet, cela est vrai pour 22 des 47 produits dans lesquels les communes investissent. Dans la plupart des cas, ces comptes sont ouverts à la Banque Triodos. Dans quelques cas, il s'agit du compte Cigale de la banque BNP Paribas Fortis.

Quand les communes investissent leur argent dans des fonds durables, il s'agit de fonds « mixtes » ou de fonds « monétaires ». La plupart des communes s'adressent alors à Dexia.

² Bureau indépendant de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables.
http://www.ethibel.org/index_f.html

BNP Paribas Fortis et KBC sont aussi cités comme partenaires bancaires, de même qu'ING et Ethias dans une moindre mesure.

Les communes qui n'investissent pas de manière durables fournissent, à ce sujet, trois raisons principales: elles ne connaissent pas de produits durables (24%), elles trouvent que l'information sur les produits est insuffisante (21%) et elles craignent que le rendement soit inférieur (20%).

Un besoin d'information plus compréhensible et d'un cadre légal

Le constat le plus remarquable est sans doute que pour les autorités publiques choisissant d'investir de manière durable, il est difficile de décider de sa propre politique et de définir des critères sociaux, environnementaux et éthiques. Dans la pratique, de tels critères sont fixés en fonction des produits ISR disponibles sur le marché.

Habituellement, il n'y a pas de ligne directrice avec des critères SEE précis selon lesquels les produits financiers sont utilisés. Ce constat est valable pour presque tous les niveaux de pouvoir.

Les entretiens menés dans le cadre de l'étude ont révélé que les responsables des organismes publics ne vont pas voir leurs interlocuteurs financiers avec en main une liste de critères SEE. C'est exactement l'inverse qui se passe. Ce sont les institutions financières qui proposent une offre ISR et sur cette base, les autorités publiques choisissent des produits ISR. Certaines communes ont indiqué qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'elles aient suffisamment d'expérience avec les produits financiers pour distinguer les véritables produits durables de ceux qui utilisent la durabilité à des fins de marketing.

Elles ne se sentent pas formées et mandatées par la société pour déterminer le caractère durable ou non d'un placement. Par conséquent, elles trouveraient utiles que le gouvernement lui-même sépare le bon grain de l'ivraie et indique clairement quels produits d'épargne et fonds sont éligibles comme de l'investissement durable pour l'argent des contribuables. Une norme soutenue par le gouvernement pourrait être une solution. Une telle norme permettrait également de démasquer ceux qui disent faire de l'ISR, mais qui en réalité n'en font point.

La promotion des investissements durables de qualité pour les administrations publiques peut être envisagée de diverses manières. L'étude « Le gouvernement et l'Investissement Socialement Responsable: un état des lieux. Evaluation de la gestion des fonds publics selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques » fait une série de recommandations pertinentes : élaboration d'un guide pratique à l'intention des communes, mise à disposition d'une cotation des produits financiers en fonction des critères ISR, renforcement de la transparence, clarification du cadre juridique, voire l'intégration formelle d'une politique ISR dans la politique générale des institutions publiques.

Pour en savoir plus, consulter le rapport en annexe ou les sites internet suivants :

<http://www.netwerkvlaanderen.be>, « publicaties »

<http://www.financite.be>, « S'informer » - « Bibliothèque ».